

# COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST

## Séance du 17 avril 2018, 20 heures 30

L'an deux mille dix-huit le dix-sept du mois d'avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Just dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHAUTARD, Maire.

PRÉSENTS : M. CHAUTARD François, M. HERNANDEZ Jean-Marie, M. BEST Christophe, Mme BRAVARD Evelyne, Mme DESQUIBES Marie-Christine, M. ROIRON Serge, M. CHAUTARD Ludovic.

ABSENT(S) : M. CHAUTARD Dominique, M. MALCROS François, M. BEST Olivier, M. BEST Frédéric.

Mme DESQUIBES Marie-Christine est élue secrétaire de séance.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer les montants de subventions suivants pour 2018 :

Don du sang : 60.00 €	Chasse : 150.00 €	Club 3ème âge : 150.00 €
APE : 150.00 €	CLIC : 20.00 €	
Comité des fêtes : 150.00 €	Paroisse : 120.00 €	
- de rappeler que des délibérations ont déjà été prises pour l'attribution de subventions pour 2018 :

St Just Moto Loisirs : 600.00 €	Fanfare Marsac-en-Livradois : 340.00 €
---------------------------------	--
- de charger Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

### PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Plan de Zonage réalisé par la société SECAE.

Après étude, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le plan de zonage proposé par la société SECAE
- De soumettre ce plan de zonage à enquête publique
- De charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires.

### DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une dotation de soutien à l'investissement local, à hauteur de 80% des dépenses prévisionnelles engagées, est possible. Une nouvelle rubrique a été ajoutée cette année, pour la création, la transformation et la rénovation de bâtiments scolaires, ce qui pourrait permettre de financer les changements de radiateurs de l'école publique communale, ainsi que les chenaux.

Le Conseil Municipal décide :

- De déposer un dossier de demande pour la DSIL pour les travaux de l'école publique communale
- De charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires.

### VENTE DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie de Baffie a envoyé un courrier expliquant que dans le cadre de la réalisation de leurs travaux sur le périmètre de protection du captage immédiat, il leur est nécessaire d'acquérir la parcelle n°66 SECTION AI, appartenant à la section de Charrier et Autres.

Il propose de nous acheter cette parcelle, d'une superficie de 3098 m<sup>2</sup>, au prix de 0.16€/m<sup>2</sup>, soit un total de 495.68€. Les frais de notaire seront à leur charge.

Le Conseil Municipal décide :

- D'accepter l'offre d'achat de la Mairie de Baffie pour la parcelle n°66 Section AI, pour 495.68€.
- De charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires.

